

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour la victoire qu'elle a remportée sur les conspirateurs, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour la victoire qu'elle a remportée sur les conspirateurs, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 693-694;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21091_t1_0693_0000_16

Fichier pdf généré le 30/01/2023

offrandes à la Patrie; 6 sabres propres au service de la cavalerie, et 2 jours de leur paye, dont le montant est de 325 l. Un d'eux a demandé, que cet argent servit à acheter du fer pour annéantir les tyrans. Certes, leur chute approche, et l'augure n'en peut être douteux; quand des républicains, animés du saint amour de la Patrie, trouvent des jouissances jusque dans leurs privations! Ils craignent de ne pas faire assez en sacrifiant leur vie; leur sollicitude s'étend jusqu'à procurer des ressources à leurs frères! Tandis que vous déjouez les complots des méchants, que vous faites tomber sous le glaive de la loi la tête des conspirateurs, les soldats de la liberté, s'occupent par tous les moyens d'assurer son triomphe. Vive la République! S. et F.»

DORVAUX (*présid.*), LANTERNIER (*secrét.*), BALZAC (*secrét.*).

54

L'agent national du district d'Argentan envoie un de ces petits colifichets, par lesquels la tyrannie récompensait les services.

Insertion au bulletin (1).

[Argentan, 8 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je m'empresse de faire passer à la Convention un de ces petits colifichets, par lesquels la tyrannie récompensait les prétendus services de ses vils satellites. Ces joujoux convenaient à des esclaves; mais les hommes nés pour la liberté, ne veulent pour prix de leurs travaux, que la douce satisfaction d'avoir contribué à la prospérité de la chose publique.»

LAUTOUR.

55

Les membres du conseil général de la commune d'Avallon font remettre, sur le bureau de la Convention, neuf croix ci-devant Saint-Louis, décorations indignes des républicains: ils joignent à cet envoi 200 liv. en assignats, dont le citoyen Risse, habitant d'Avallon, fait hommage à la patrie: ils félicitent la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Avallon, 7 germ. II] (4).

« Citoyen président,

Nous nous empressons de remettre entre tes mains neuf croix ci-devant Saint Louis, frivoles ornements de l'Ancien régime, vaines décorations indignes des républicains qui ne voient en elles que les marques honteuses de la faveur d'un maître. A cet envoi, nous joignons la somme de 200 liv. en assignats, dont le citoyen

(1) P.V., XXXIV, 332 et XXXV, 110.

(2) C 297, pl. 1020, p. 27. Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 332 et XXXV, 110. J. Sablier, n^o 1232. Bⁱⁿ, 18 germ (1^{er} suppl^t); Rép., n^o 110.

(4) C 297, pl. 1020, p. 28.

Risse, habitant d'Avallon, fait hommage à la patrie.

En déposant ces offrandes, Citoyen, ne refuse point à notre commune d'être l'organe de ses sentiments civiques et de féliciter en son nom la Convention nationale sur ses travaux, sur ses succès, qui doivent hâter les progrès de la Raison, de la Justice, régénérer l'espèce humaine et fonder sur des bases éternelles le bonheur de toutes les nations. Salut et fraternité! »

BOYER (*off. mun.*), LIÉVIN, CAMBON, ROZEROT, RAUDOT (*administr.*), DAUVRIER (*off. mun.*), REMOND, CHANEL, LA BATTE l'ainé, DRIANCOURT, MIRQUOT l'ainé, MIRQUOT, LEFRANC, SULIENOT, RICHEROLLE, MARGUERIT (*maire*), CORBINAT (*secrét.*) [et une signature illisible].

56

La société populaire régénérée de Saint-Dié, département des Vosges, écrit en ces termes: « La commune de Saint-Dié n'a pas été une » des dernières à porter, sur l'autel de la » patrie, des dons de toutes espèces: elle a » fait partir, pour ses frères d'armes de la » Vendée, le premier octobre (style esclave), » 8 habits, 6 vestes, 7 culottes, 90 paires de bas, » 170 paires de souliers, 77 chemises, 47 paires » paires de guêtres.»

La société populaire a ouvert encore depuis une souscription, à laquelle elle a invité les communes du district de concourir. En voici le résultat: 1 434 chemises envoyées à Strasbourg, 77 chemises distribuées aux volontaires passans; 326 chemises restées au dépôt de la société à la disposition des volontaires passans et de l'hôpital; 233 paires de bas envoyées à Strasbourg; deux distribuées à Saint-Diez; 5 restées au dépôt de la société; 15 paires de souliers restées au dépôt; 6, distribuées à Saint-Diez; 287 draps envoyés à Strasbourg; 178 draps restés au dépôt; 230 livres de charpie envoyées à Strasbourg; 50 livres, restées au dépôt; plus, 70 taïettes; 92 taïes; 113 nappes restées au dépôt; 2 caisses de bandages; 6 bonnets rouges, 3 paires de mitaines, 2 paires de guêtres, 2 pantalons, une paire de pistolets, un sac de distribution, 2 vestes restées au dépôt; 3 marcs 7 onces d'argenterie que nous vous envoyons ci-joints, par la société. Signé, Ricard jeune, président; Gabriel, secrétaire (1).

57

Les administrateurs du département du Puy-de-Dôme, le conseil général de la commune et la société populaire de Thiers, et la commune des Martres-de-Veyre, même département du Puy-de-Dôme, félicitent la Convention de la victoire qu'elle a remportée sur les conspirateurs, et des mesures énergiques qu'elle a em-

(1) P.V., XXXIV, 332 et XXXV, 110. C 296, pl. 1006, p. 24. (Original daté du 6 germ. II et signé RICHARD (*présid.*), GABRIEL (*secrét.*)); Mention dans J. Sablier, n^o 1232.

ployées pour sauver encore une fois la patrie.
Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Clermont-Ferrand, 7 germ. II. Les administr.
du Départ' à la Conv.] (2).

« Braves Montagnards,

Encore une victoire remportée sur Pitt et Cobourg, due à votre infatigable vigilance ! Encore des traîtres qui vont subir la peine due à leurs forfaits ! Qui l'eût dit qu'il s'élevait des Cromwells en face de la guillotine ? Ils visaient à la tyrannie. Eh bien ! qu'ils partagent le sort du dernier des tyrans. Que sa tombe s'ouvre à l'instant pour les engloutir, ainsi que ceux qui tenteraient d'asservir le peuple. Tels sont les vœux de tous les vrais sans culottes, tels sont les nôtres.

Vive la République une et indivisible. »

LIMET, FAVIER, LAFORIE, NOYER DU BOUYT, PAUVRET, POUNEL, COSTY, ABRAHAM jeune (secrét.-greffier).

b

[Thiers, s. d. La comm. de Thiers, à la Conv.] (3).

« Législateurs,

Grâces immortelles vous soient rendues, vous venez de garantir du naufrage le vaisseau de la République. Une conspiration horrible se tramait. Ses ramifications embrassoient les deux extrémités de la République, des traîtres existoient parmi vous et dans les autorités constituées. Votre sagesse, votre active prévoyance ont encore une fois déjoué ces complots liberticides. C'est en vain que l'on cherche à conspirer contre la liberté. Nous l'aimons et nous le voulons. Animés du feu sacré de la liberté, nous anéantirons tous nos vils ennemis. Vertueux Montagnards, en applaudissant de nouveau aux mesures et au gouvernement révolutionnaire, continuez à rester fermes au poste où notre confiance vous a appelé, nous vous en conjurons au nom du salut public, au nom de la patrie, mais que les coupables, que les conspirateurs tombent sur le glaive de la Loi. Quant à nous, dignes représentants d'un peuple libre, nous jurons que nous serons toujours à notre poste. Nous nous rallierons auprès de vous et vous nous verrez verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, plutôt que d'abandonner la cause de la liberté et de l'égalité. »

GOURBISSÉ-MALHEVOY (maire), DECAIRE (secrét. g^{al}).

c

[Martres-de-Veyres, s. d. La comm., à la Conv.] (4).

« Représentants du peuple français,

La tyrannie vient donc d'agiter encore autour

(1) P.V., XXXIV, 333. Minute de la main de COUTHON. (C 296, pl. 1006, p. 25). Rép., n° 110; Débats, n° 566, p. 323.

(2) C 298, pl. 1037, p. 14. Bⁱⁿ, 16 germ. (Suppl^l).

(3) C 298, pl. 1037, p. 1 et 13.

(4) C 298, pl. 1037, p. 34. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^l).

de nous les poignards de la trahison. Nos vies ont été menacées, des chaînes nouvelles ont été préparées au peuple. Quand donc le sol de la liberté cessera-t-il d'être souillé de pareils attentats. Intrépides défenseurs de nos droits, vous veilliez pour nous et la conjuration est venue échouer au pied de la Montagne où vous siégez; que la foudre en sorte de nouveau, qu'elle écrase les traîtres ! que l'effroi glace le cœur de tout homme assez téméraire pour tramer contre la liberté et ses adorateurs.

Fiers républicains, jouissez, du bien que vous avez fait. La France reconnaissante vous doit une seconde fois la liberté ! Restez inébranlables à vos postes. C'est au milieu des dangers que l'homme courageux cueille les lauriers et l'honneur. Restez-y pour le bonheur des Français.

Liberté sainte, reçois nos serments. Nous jurons fidélité inviolable aux Montagnards, haine implacable à leurs ennemis et aux tiens. Veille avec nous, soutiens notre courage, et que toutes les nations de la terre sachent que le Français est digne des belles destinées que tu lui prépares ».

MANTHIOT (présid.), HEDIEZ, FEULLAND, MOTHOU (secrét.), MANTHIOT-PARADE [de plus 4 autres MANTHIOT ont signé dont un est secrét. et 4 PARADES qui mettent un s à la fin de leur nom], CHARRON, PATY (secrét.), BRETANGE, POUCHON, TEXIER, VAZAILLES, ECHAYOUX [un 2° TEXIER et un 2° PATY ont aussi signé].

58

Un secrétaire [MONNEL] donne lecture de la dernière rédaction du décret relatif à l'abolition de l'esclavage des nègres (1); elle est adoptée en ces termes :

« La Convention nationale déclare que l'esclavage des nègres, dans toutes les colonies, est aboli. En conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouissent de tous les droits assurés par la constitution. » (2).

59

Un membre [CARNOT] fait un rapport au nom du comité de salut public, sur la suppression du Conseil exécutif (3).

CARNOT, au nom du Comité de salut public : Représentants du peuple, vous avez déjà créé plusieurs commissions particulières dont les attributions forment autant de démembrements des fonctions ministérielles. Je viens aujourd'hui, au nom de votre comité de salut public, vous proposer l'entière abolition du conseil exécutif,

(1) Cf. Arch. parl., LXXXIV, 284.

(2) P.V., XXXIV, 333. Minute non signée (C 296, pl. 1006, p. 27). Décret n° 8632. Reproduit dans J. Sablier, n° 1232; M.U., XXXVIII, 213.

(3) P.V., XXXIV, 333; Rép., n° 103, p. 412.